

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW Codes 35, 37

Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup L'audience publique se poursuit aujourd'hui

Québec, le 19 juillet 2022 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Michel Germain, commissaire, rappelle que la deuxième partie de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup commence ce soir à 19 h. À noter que le lieu a changé; l'événement se tiendra finalement à la salle Bas-Saint-Laurent A & B de l'Hôtel Universel, au 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, à Rivière-du-Loup.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer avant le 27 juin pourront s'exprimer devant la commission en personne. Il leur suffira de s'inscrire au registre sur place.

Date : Le 19 juillet 2022

Heure : 19 h

Endroit : Salle Bas-Saint-Laurent A & B
Hôtel Universel
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

Aussi en direct sur le site Web et la page Facebook du BAPE

Où consulter la documentation sur le projet ?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans le site [Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Les documents peuvent être consultés en format papier au bureau du BAPE, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec. Plusieurs d'entre eux sont également accessibles à la bibliothèque Françoise-Bédard, au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens peuvent aussi communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, au plus tard le 13 octobre. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!



– 30 –

Source : Josiane Ouellet
Conseillère en communication
581 925-0658 ou 1 800 463-4732
dragagerdl@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca